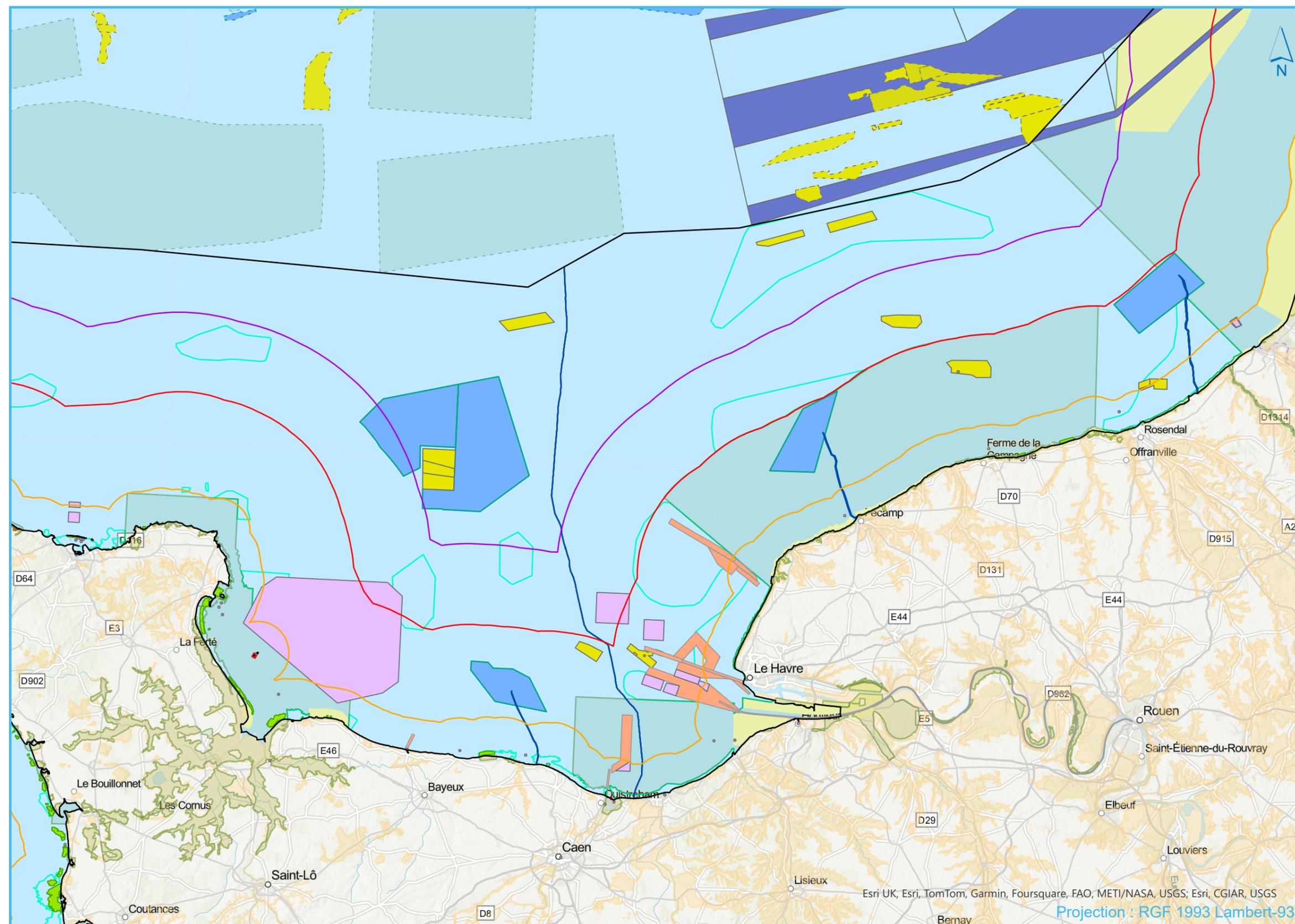


Façade Manche Est - Mer du Nord : de Cherbourg au Tréport

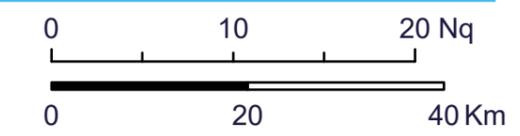
Activités et usages fixes, protection environnementale et zone de protection forte



- Limites maritimes**
- Façade maritime
 - Limite des navires de 3ème catégorie (20 milles)
 - Limite extérieure de la mer territoriale (12 milles)
 - Limite 3 milles
- Activités et usages fixes**
- DST : Route à sens unique ou à double sens
 - DST : Zone de séparation de trafic
 - Chenal de navigation
 - Emprise du cadastre aquacole
 - Extraction de granulats marins
 - Extraction de granulats marins proche (pays frontaliers)
 - Ligne RTE sous-marine
 - Parcs éoliens en mer en projets ou attribués
 - Parcs éoliens en mer en projets ou attribués proches (pays frontaliers)
 - Zone de mouillage ou zone d'attente
- Protection environnement**
- Aire marine protégée
 - Aire marine protégée proche (pays frontaliers)
 - Autre zonage environnement en dehors des aires marines protégées
 - Protection environnement dans les départements littoraux
- Zone de protection forte**
- Enjeux d'intérêt pour le développement de la protection forte
 - Manche Est, mer du Nord
 - ZPF existante
 - Enjeux environnementaux d'intérêt pour le développement de la protection forte

Conception : CNDP Réalisation : Cerema NC Janvier 2024

Sources : ADMIN EXPRESS (©IGN 2022) ; SHOM ; OFB ; MTECT



Projection : RGF 1993 Lambert-93